



Commune de THANN

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques,
la pollution des sols et le potentiel radon

En application des articles L125-5 à L125-7 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **BDSC-2018-262-01** du **19.09.2018** mis à jour le **08.01.2021**

2. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles [PPRN]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRN **oui** **non**

PPRI de la Thur approuvé date **30.07.2003** aléa **inondation**

Les documents de référence sont :

Règlement du PPR inondation Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers [PPRM]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRM **oui** **non**

date aléa

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques [PPRT]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRT **oui** **non**

PPRT approuvé de PPC et CRISTAL FRANCE date **16.05.2014** effet **thermique+toxique+surpression**

Les documents de référence sont :

Arrêté préfectoral d'approbation N°2014-136-0005 du 16 mai 2014 Consultable sur Internet

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone 5	Moyenne zone 4	Modérée zone 3	Faible zone 2	Très faible Zone 1
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols (SIS)

La commune comporte un (des) terrain(s) classé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS) **oui** **non**

Fiche SIS référence **68SIS07022** annexée à l'arrêté préfectoral du **08.01.2021**

7. Situation de la commune au regard du potentiel radon

La commune est située en zone à potentiel radon 3

pièces jointes

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Copie du zonage réglementaire du 30 juillet 2003 – 1 planche A4

Carte de zonage réglementaire approuvé du 16 mai 2014 – 3 planches A3

9. Fiche SIS

Fiche SIS référence **68SIS07022** annexée à l'arrêté préfectoral du **08.01.2021**

9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site de la préfecture (annexe 2 de l'arrêté départemental IAL) et sur le site www.georisques.gouv.fr dans la rubrique « Connaître les risques près de chez soi »